

Syndicat de Défense des Policiers Municipaux congres National De La Police Territoriale ©

1er syndicat national professionnel – 300 sections locales – 70 délégations – revue nationale 15000 ex.

Le 23 juin 2017.

COMMUNIQUE

Réaction du SDPM au projet de Loi antiterroriste

Hier, le Ministre de l'Intérieur révélait son projet de Loi antiterroriste, axé autour de 4 mesures phares.

Nous pouvons constater que ce projet occulte les collectivités territoriales, et en particulier les services de Police Municipale.

Le SDPM pense qu'il s'agit là d'une grave erreur du Ministère.

En effet, depuis les premiers attentats, Ministère et Préfets n'ont cessé de demander, par voie de circulaires, l'intervention des communes et des policiers municipaux dans la lutte contre l'insécurité et le terrorisme. De plus, le Ministère vise dans son projet la sécurité des manifestations publiques alors que les services de Police Municipale sont les premiers concernés par cette mission, relevant de la compétence des maires.

Il est plus que curieux de constater un tel oubli qui confine à la carence, de la part des penseurs du Ministère.

Preuve en est, que les Policiers Municipaux constituent le premier rempart contre l'insécurité et la première force de protection des populations mais ils ne sont pourtant que 50% à être équipés d'armes à feu.

Il est plus que tant de généraliser l'armement des Policiers Municipaux. Il est illusoire de croire que si un Policier Municipal ne peut protéger sa propre vie, il pourrait protéger celle de son concitoyen.

Enfin, c'est avec dépit que le SDPM constate que pour lutter contre le terrorisme, le Ministère envisage d'assouplir les conditions de surveillance des assignés à résidence en leur permettant de circuler sur des zones géographiques qui ne pourront être inférieures à leur commune.

Il n'y a bien qu'en France où pour lutter contre un mal grandissant, l'on donne plus de libertés aux individus sources de ce mal.

